



Plan d'action des **FORCES ARMÉES CANADIENNES** sur

le comportement sexuel inapproprié

Donnant suite aux recommandations du rapport de la responsable de l'examen externe

Le succès continu des Forces armées canadiennes dans le cadre de leurs opérations partout au pays et dans le monde, dans des régions instables et dangereuses, dépend de la confiance et de la cohésion inébranlables au sein de leurs rangs, peu importe le sexe, l'ethnicité, l'orientation ou le parcours.

(Général Tom Lawson, chef d'état-major de la défense – Le 30 mars 2015)

PLAN D'ACTION DES FORCES ARMÉES CANADIENNES SUR LE COMPORTEMENT SEXUEL INAPPROPRIÉ

*Donnant suite aux recommandations du rapport de la responsable de
l'examen externe*

INTRODUCTION

Au mois d'avril 2014, en réaction à des reportages dans les médias portant sur des cas de comportements sexuels inappropriés au sein des Forces armées canadiennes (FAC) et par suite d'un examen interne, le général Tom Lawson, chef d'état-major de la défense (CEMD), a demandé que soit réalisé un examen externe et indépendant sur le sujet. Madame Marie Deschamps, ancienne juge de la Cour suprême du Canada, a effectué cet examen en discutant avec les hommes et les femmes des FAC dans les bases et les escadres de tout le pays. Elle a également pris connaissance des politiques, procédures et programmes pertinents des FAC.

Le CEMD a toujours été très clair : le comportement sexuel inapproprié, quel que soit la forme qu'il prend, est odieux et n'a pas sa place dans les FAC.

Je n'accepte pas les dires selon lesquels ce type de comportement fait partie de notre culture militaire. Comme militaires représentant la société canadienne, nous devons maintenir les plus hautes normes professionnelles et normes d'éthique en tout temps.

*Général Tom Lawson, chef d'état-major de la défense
Le 25 avril 2014*

Avant même de prendre connaissance du rapport de la responsable de l'examen externe (REE)¹, qu'il a reçu le 27 mars 2015, le CEMD a mis sur pied l'Équipe d'intervention stratégique des FAC sur l'inconduite sexuelle (EISF-IS)², qu'il a chargée de réaliser un examen détaillé du rapport et d'élaborer un plan d'action pour donner suite aux recommandations qui s'y trouvent.

¹ Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes, par Marie Deschamps, C.C., Ad. E., responsable de l'examen externe, 27 mars 2015

² Directive de mise en œuvre du CEMD – Mesures de prévention et d'intervention en cas d'inconduite ou de harcèlement sexuels dans les Forces armées canadiennes, 25 février 2015

Au terme de l'examen du rapport de la REE et d'une analyse préliminaire de ses dix recommandations, l'EISF-IS a entrepris les mesures décrites dans les pages suivantes du plan d'action.

LE PLAN D'ACTION

Le présent plan d'action découle de l'analyse préliminaire qu'a faite l'EISF-IS du rapport final de la REE et vise expressément à donner suite aux dix recommandations de ce rapport.

LA STRATÉGIE

La stratégie établie par l'EISF-IS pour s'attaquer au problème de comportement sexuel inapproprié au sein des FAC s'articule autour de quatre grands axes : comprendre, réagir, soutenir les victimes et prévenir les comportements sexuels inappropriés.

Si elles veulent enrayer le problème de comportement sexuel inapproprié dans l'ensemble de l'institution, les FAC doivent comprendre intégralement ce problème. Par conséquent, la première activité de l'EISF-IS, qui pourrait également s'avérer la plus ardue, sera d'étudier la question en profondeur de façon à **comprendre** toute la portée et la complexité du comportement sexuel inapproprié dans les FAC. Pour commencer, l'équipe étudiera attentivement le rapport de la REE et déterminera les moyens à sa disposition pour régler les problèmes sous-jacents cernés dans ce rapport.

Les FAC doivent **réagir** rapidement, efficacement et équitablement aux cas de comportements sexuels inappropriés. Par conséquent, le deuxième axe de la stratégie consistera à améliorer la réaction des FAC aux cas de comportements sexuels inappropriés et à encourager la déclaration des incidents.

Il est prioritaire que les FAC soient en mesure de **soutenir** les victimes de comportements sexuels inappropriés avec efficacité et sensibilité. Le troisième grand axe de la stratégie amènera donc l'équipe à améliorer le soutien offert aux membres des FAC qui signalent un cas de comportement sexuel inapproprié.

Le comportement sexuel inapproprié est un problème complexe [...] Cependant, il est peu probable que des mesures rapides et temporaires permettent de régler les nombreux aspects du problème. Nous devons adopter des changements innovateurs et réfléchis afin de mettre en œuvre une solution viable à long terme.

*Major-général Chris Whitecross, cmdt EISF-IC
Le 15 avril 2015*

Enfin, le quatrième axe visera à **prévenir** dans toute la mesure du possible les cas de comportements sexuels inappropriés. Cela appuiera la vision à long terme des FAC, qui a pour objet de rehausser le professionnalisme, de promouvoir la culture de la dignité et du respect, et d'appliquer les normes de conduite les plus strictes. La concrétisation de cette vision commence par l'éradication la plus totale possible des comportements sexuels inappropriés.

Comprendre

Cinq activités d'importance sont associées à l'axe « Comprendre » :

- Dresser un plan de recherche exhaustif ayant pour objet d'analyser l'information dont nous disposons concernant le comportement sexuel inapproprié au sein des FAC;
- Établir rapidement des contacts avec un large éventail d'intervenants à l'intérieur et à l'extérieur des FAC;
- Structurer et catégoriser l'information connue et nouvelle par la création d'un système de gestion de l'information;
- Intégrer l'information et établir un cadre d'établissement de rapports destiné à éclairer les décisions des dirigeants;
- Mieux comprendre le spectre du comportement sexuel inapproprié, c'est-à-dire :
 - se tenir au fait des évolutions dans la compréhension de ce type de comportement;
 - profiter du travail des chercheurs internes et conclure des partenariats avec des spécialistes de l'extérieur.

Réagir

Les FAC doivent réagir rapidement, efficacement et équitablement aux cas de comportement sexuel inapproprié. Cet axe comprend deux activités :

- Voir à ce que les FAC prennent les mesures qui s'imposent lorsqu'elles sont informées d'un cas de comportement sexuel inapproprié;

- Atténuer les facteurs qui incitent les victimes à ne pas déclarer des cas de comportements sexuels inappropriés par la mise en œuvre d'un protocole de déclaration amélioré à l'intention des victimes.

Soutenir

Soutenir les victimes de comportements sexuels inappropriés avec efficacité et sensibilité doit être une priorité pour les FAC. Trois grandes activités sont associées à l'axe « Soutenir » de la stratégie :

- Veiller à ce que les membres des FAC possèdent les compétences requises pour traiter avec efficacité et sensibilité les victimes de comportements sexuels inappropriés et, à cette fin, réviser et offrir de la formation sur le sujet en y incorporant de nouvelles approches destinées à rehausser l'apprentissage;
- Voir à la mise en place d'un système de soutien des victimes qui soit complet et accessible et réponde aux besoins des militaires. Les FAC doivent pour cela évaluer et moderniser les mécanismes de soutien en place et y intégrer les pratiques exemplaires dans le contexte canadien;
- Faire en sorte qu'un soutien continu soit disponible et offert aux membres des FAC qui sont victimes de comportements sexuels inappropriés, et ce, aussi longtemps qu'ils en auront besoin.

Prévenir

Le quatrième axe de la stratégie consiste à prévenir les comportements sexuels inappropriés dans toute la mesure du possible en promouvant une culture de la dignité et du respect qui s'inscrit dans les plus hautes normes de conduite. Il comprend trois grandes activités :

- Dissuader les membres des FAC de se livrer à un comportement sexuel inapproprié ou de tolérer ce type de conduite, par la mise en place d'un programme de prévention efficace, doté de la visibilité requise, fondé sur le renforcement et le maintien du leadership et de la vigilance à tous les niveaux;
- Apporter des changements positifs à la culture des FAC par l'intermédiaire d'un programme d'éducation et de formation permanent et adapté, destiné à tous les membres des FAC, axé sur le repérage et la prévention des comportements sexuels inconvenants;
- Réviser et intégrer davantage les politiques internes.

RECOMMANDATIONS DE LA REE ET PLAN D'ACTION CONNEXE

Recommandation n° 1 : Reconnaître que les comportements sexuels inappropriés constituent un problème grave dans les FAC et s'engager à s'y attaquer.

Cette recommandation est acceptée.

Le CEMD a déjà admis publiquement que le comportement sexuel inapproprié est un problème sérieux et s'est dit résolu à l'éliminer autant que possible. L'une des premières mesures qu'il a prises en ce sens a été la constitution de l'Équipe d'intervention stratégique des FAC sur l'inconduite sexuelle (EISF-IS), sous la direction du Mgén Chris Whitecross et de l'Adjuc Helen Wheeler. La prochaine étape importante amènera l'équipe à la rencontre de membres des FAC partout au Canada et à l'étranger. Le CEMD a en outre donné des directives à ses dirigeants supérieurs au sujet des comportements sexuels inappropriés.

En admettant publiquement le sérieux du problème, le CEMD a contribué à sensibiliser les hommes et les femmes des FAC, en plus de montrer qu'il a la ferme intention de s'y attaquer.

Recommandation n° 2 : Établir une stratégie qui produira un changement de culture afin d'éliminer le climat de sexualisation et de mieux intégrer les femmes et qui comportera une analyse des politiques des FAC pour s'assurer qu'elles sont inclusives.

Cette recommandation est acceptée.

Le changement de culture prendra du temps. Le leadership du FAC communiquera l'intention du CEMD à leurs subordonnés en termes clairs, notamment l'importance d'une approche plus cohérente à l'égard des règles qui encadrent le comportement sexuel inapproprié. Parallèlement, l'EISF-IS dirigera les démarches des FAC visant à examiner, à clarifier et à renforcer les politiques et les programmes en vigueur.

L'examen des politiques et des programmes comprendra un volet d'analyse comparative entre les sexes³ qui permettra de mettre en lumière les répercussions différentes de ces politiques et programmes sur les hommes et les femmes qui servent dans les FAC.

³ Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+) est un outil analytique qu'emploie l'administration fédérale pour faire progresser l'égalité entre les sexes au Canada.

Dans l'ensemble, le leadership du FAC contribueront à créer et à maintenir un climat de commandement délimitant avec une clarté accrue ce qui constitue un comportement acceptable et inacceptable.

Les éléments essentiels de la culture sont en cours de définition. Les changements comportementaux permanents et les démarches initiales visant à rehausser l'éducation et la formation sont en cours. Des politiques et des programmes modernisés et rendus plus efficaces garantiront la poursuite du changement de culture.

À plus long terme, l'engagement constant du leadership supérieur, combiné à de l'éducation et à de la formation améliorées, produira un changement de culture durable.

Recommandation n° 3 : Créer un centre indépendant de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle à l'extérieur des FAC qui aura la responsabilité de recevoir les signalements de comportements sexuels inappropriés, de mener les activités de prévention, de coordonner et de surveiller la formation, de faire de la recherche, de fournir le soutien aux victimes, de faire le suivi de la responsabilisation, et d'agir comme autorité centrale pour la collecte de données.

Cette recommandation est acceptée en principe.

L'EISF-IS étudiera de façon approfondie la manière dont d'autres organismes canadiens et étrangers s'attaquent au comportement sexuel inapproprié et consultera d'éminents spécialistes du domaine, au Canada et ailleurs, dans le but de se doter d'une capacité centralisée qui soit adaptée au contexte canadien.

Il est entendu que certains militaires pourraient choisir de ne pas déclarer un cas de comportement sexuel inapproprié à leur chaîne de commandement. Par conséquent, l'EISF-IS procédera à l'examen de mécanismes alternatifs destinés à atténuer ce problème.

L'EISF-IS a amorcé des activités de planification détaillées visant à coordonner une visite aux États-Unis et en Australie qui lui permettra de s'informer directement auprès des organismes chargés expressément des affaires de comportements sexuels inappropriés dans les forces armées de ces pays. L'équipe prévoit aussi d'effectuer prochainement des visites similaires dans d'autres pays. En outre, l'EISF-IS a inscrit à son programme de visite d'autres organismes canadiens et étrangers, tels que des services de police et de lutte contre l'incendie, qui ont connu des incidents de même nature que les FAC et ont pris des mesures pour y donner suite. Les pratiques exemplaires et les leçons apprises de ces organismes seront étudiées et appliquées au contexte canadien comme il se doit.

Recommandation n° 4 : Permettre aux militaires de signaler les incidents de harcèlement sexuel et d’agression sexuelle au centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d’agression sexuelle ou de simplement demander des services de soutien sans être tenus de porter plainte officiellement.

Cette recommandation est acceptée en principe.

Les FAC reconnaissent qu’elles doivent établir des obligations, des responsabilités et des fonctions de commandement propres à encourager la déclaration d’une proportion accrue des cas de harcèlement sexuel et d’agression sexuelle. En plus d’étudier les réussites de nos alliés dans ce domaine, nous mettrons en place un processus qui permettra de mieux expliquer aux membres des FAC les procédures courantes et à venir, et notamment les conséquences

possibles de la déclaration d’un cas de comportement sexuel inapproprié. Les suites données à une déclaration sont susceptibles de comprendre une enquête sur l’incident, d’éventuelles mesures disciplinaires et/ou administratives, de même que le recours aux mécanismes de soutien déjà offerts aujourd’hui par le Programme d’aide aux membres des Forces canadiennes (PAMFC). À l’heure actuelle, les victimes de comportements sexuels inappropriés peuvent obtenir confidentiellement du soutien médical et psychologique sans forcément déclencher un processus d’enquête.

Comme elle le fera pour donner suite à la recommandation n° 3, l’EISF-IS étudiera en profondeur le fonctionnement d’autres organismes canadiens et étrangers et la manière dont ils s’assurent que chaque cas de comportement sexuel inapproprié ne déclenche pas automatiquement une plainte officielle. L’EISF-IS s’appliquera à étudier comment les procédures de ces organismes peuvent être intégrées dans le contexte canadien.

Les forces armées des États-Unis et de l’Australie possèdent toutes deux une approche qui permet à leurs membres de déclarer un cas de comportement sexuel inapproprié dans le seul but de bénéficier du soutien offert. En tenant compte des différences entre le système judiciaire canadien et ceux des États-Unis et de l’Australie, l’EISF-IS examinera attentivement les solutions de nos alliés et en cernera les aspects susceptibles d’être appliqués aux FAC dans le contexte canadien. Elle verra ensuite à la production d’un guide complet qui présentera aux victimes et aux autres personnes déclarant des cas de comportement sexuel inapproprié l’éventail complet des possibilités qui sont à leur disposition.

Recommandation n° 5 : Avec le concours du centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle :

- **Élaborer une définition simple et large du harcèlement sexuel qui englobe toutes les dimensions des relations entre les militaires au sein des FAC.**
- **Élaborer une définition du terme relation personnelle préjudiciable qui traite efficacement des relations entre personnes de différents grades et qui comporte une présomption de relation personnelle préjudiciable applicable lorsque les personnes en cause détiennent des grades différents, à moins qu'elles aient divulgué leur relation de manière adéquate.**
- **Définir l'agression sexuelle dans la politique comme étant un attouchement de nature sexuelle, intentionnel non consensuel.**
- **Fournir du soutien sur l'exigence du consentement, spécifiquement sur l'impact de certains facteurs sur le consentement véritable, comme l'intoxication, la différence de grade et la chaîne de commandement.**

Cette recommandation est acceptée en principe.

Les FAC admettent qu'il est nécessaire de réviser bon nombre de leurs définitions portant sur le comportement sexuel inapproprié. L'EISF-IS coordonnera une révision approfondie des définitions destinée à simplifier la terminologie connexe, quand cela est possible, et cherchera à clarifier la question complexe du consentement.

Les FAC veilleront également à ce que les politiques et les définitions révisées soient incorporées à leurs programmes d'éducation, de formation et de développement du leadership.

Recommandation n° 6 : Avec le concours du centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle, élaborer une approche unifiée portant sur les comportements sexuels inappropriés et inclure dans une seule politique rédigée en langage clair autant d'aspects des comportements sexuels interdits que possible.

Cette recommandation est acceptée en principe.

Les FAC reconnaissent l'avantage de posséder une politique inclusive et intégrée qui régisse tous les aspects du comportement sexuel inapproprié et soit rédigée en termes clairs et simples. Elles réaliseront un examen exhaustif des politiques en vigueur dans le but de fusionner le plus possible de politiques, d'en simplifier la terminologie dans la mesure du possible et d'élaborer de nouvelles politiques dans un langage clair, là où le besoin s'en fait sentir, pour encadrer le comportement sexuel inapproprié.

En outre, l'EISF-IS coordonnera la conception d'un guide complet qui aidera à s'y retrouver dans le cadre des politiques et à expliquer celui-ci aux membres des FAC.

Recommandation n° 7 : Simplifier le processus de traitement des plaintes de harcèlement, notamment :

- **Transmettre les plaintes officielles aux cmdt, qui agissent comme arbitres des griefs.**
- **Réduire l'importance accordée au MARC.**

Cette recommandation est acceptée en principe.

Les FAC comprennent l'avantage d'améliorer et de simplifier la manière dont les cas de comportements sexuels inappropriés sont déclarés, de même que les processus d'enquête et de traitement connexes.

L'EISF-IS évaluera les répercussions de la résolution au niveau le plus bas, soit celui de l'unité, et examinera d'autres solutions potentielles permettant de voir à ce que les plaintes de harcèlement sexuel soient examinées par les commandants.

Un projet spécial déjà en cours, appelé Gestion intégrée des conflits et des plaintes (GICP), a pour objet d'examiner le potentiel que présentent l'unification et la simplification du mécanisme de traitement des plaintes de harcèlement, du mode alternatif de règlement des conflits et du système de règlement des griefs. L'EISF-IS coordonnera ses activités avec celles du projet GICP et contribuera à ce dernier pour s'assurer que toutes les questions liées au comportement sexuel inapproprié seront prises en considération dans l'exécution du mandat du projet GICP, tout spécialement en ce qui a trait au processus de règlement des griefs et à l'efficacité du mode alternatif de règlement des conflits.

Recommandation n° 8 : Permettre aux victimes d'agression sexuelle de demander, avec le soutien du centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle, le transfert de leur plainte aux autorités civiles; le cas échéant, fournir aux victimes les raisons pour lesquelles le transfert est refusé.

Cette recommandation est acceptée en principe.

Les FAC tâcheront de donner un droit de regard accru aux victimes quant à la décision de confier leur plainte aux autorités militaires ou aux autorités civiles. De plus, elles étudieront des moyens de mieux informer les victimes des possibilités qui s'offrent à elles en matière de déclaration.

Dans certaines circonstances, les victimes d'agression sexuelle ont déjà le choix de présenter leur plainte soit aux autorités militaires, soit aux autorités civiles. Il est donc essentiel d'informer les membres des FAC à ce sujet. L'EISF-IS collaborera avec le Grand prévôt des Forces canadiennes (GPFC) pour garantir que le choix des victimes sera respecté et que les victimes seront tenues au fait de l'évolution de leur dossier dans la mesure du possible.

Comme elle le fera pour donner suite à la recommandation n° 3, l'EISF-IS étudiera en profondeur la façon de faire d'autres organismes canadiens et étrangers, et elle consultera d'éminents spécialistes du domaine, au Canada et ailleurs, afin de déterminer de quelle façon il conviendrait de procéder dans le contexte canadien.

Recommandation n° 9 : Confier au centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle la responsabilité d'assurer, de coordonner et de surveiller le soutien aux victimes, y compris la responsabilité d'agir comme défenseur des victimes engagées dans le processus de plainte ou d'enquête.

Cette recommandation est acceptée en principe.

Les FAC jugent important de soutenir les victimes de comportements sexuels inappropriés.

Comme elle le fera pour donner suite à la recommandation n° 3, l'EISF-IS étudiera en profondeur la manière dont d'autres organismes canadiens et étrangers soutiennent et défendent les intérêts des victimes d'agression sexuelle et de harcèlement sexuel. De plus, elle consultera d'éminents spécialistes du domaine, au Canada et ailleurs, afin de déterminer de quelle façon il conviendrait de procéder dans le contexte canadien.

L'EISF-IS explorera en outre les possibilités relatives à la mise sur pied d'une capacité centralisée chargée de fournir du soutien aux membres des FAC ayant déclaré un cas allégué de comportement sexuel inapproprié.

Recommandation n° 10 : Confier au centre de responsabilisation en matière de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle la responsabilité d'élaborer, de concert avec d'autres experts en la matière des FAC, le programme de formation et la responsabilité principale d'assurer le suivi de la formation sur toutes les questions qui ont trait à la conduite sexuelle inconvenante.

Cette recommandation est acceptée en principe.

Il importe d'améliorer l'approche actuelle en matière d'éducation et de formation sur les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel dans les FAC. L'EISF-IS s'intéressera à la façon de faire d'autres organismes canadiens et étrangers, dans le but de cerner celle qui est susceptible de fonctionner le mieux dans le contexte canadien. L'équipe consultera aussi les établissements d'éducation et d'instruction des FAC pour évaluer leurs programmes actuels sur le comportement sexuel inapproprié, et elle relèvera les lacunes de ces programmes. Des programmes d'éducation et de formation supplémentaires seront alors conçus en fonction des besoins constatés. Leur contenu sera adapté et offert de façon à maximiser l'apprentissage des membres des FAC sur cet important enjeu, de leur arrivée dans les FAC jusqu'au jour de leur libération.

L'efficacité de la formation sera régulièrement mesurée et communiquée au leadership des FAC ainsi qu'aux organismes internes et externes concernés.

RÉSUMÉ

Les FAC verront à parfaire leur culture de la dignité et du respect de tous les hommes et toutes les femmes, en plus de veiller au respect de hautes normes professionnelles. Il s'agit non seulement d'un impératif moral, mais aussi d'un impératif opérationnel, car le succès continu des FAC dans le cadre de leurs opérations partout au pays et dans le monde dépend de la confiance et de la cohésion inébranlables au sein de leurs rangs, peu importe le sexe, l'ethnicité, l'orientation ou le parcours. Le CEMD a clairement indiqué qu'il sera prioritaire pour lui de soutenir les victimes de comportements sexuels inappropriés, et qu'il tiendra le leadership des FAC davantage responsables de leur conduite et de celle des membres des FAC. Le rapport de la REE montre la voie à suivre pour éliminer de tels comportements malsains. Les mesures décrites dans le présent plan d'action permettront aux FAC de régler ce grave problème.

En tant que membres des Forces armées canadiennes, nous sommes tous motivés par un engagement profond de défendre le Canada contre des risques de plus en plus diversifiés et complexes provenant du monde entier et même de notre propre pays. Il est absolument inacceptable que quiconque parmi vous ait à se défendre contre d'autres membres des FAC.

*Adjudant-chef Kevin West, Adjud FC
Le 20 avril 2015*

CONCLUSION

L'existence du comportement sexuel inapproprié au sein des FAC constitue une menace pour les principes fondamentaux de la culture militaire canadienne. Les FAC ne sauraient tolérer un tel comportement dans leurs rangs – les chefs de tous les niveaux, de même que l'ensemble des hommes et des femmes en uniforme, seront responsables de respecter et d'incarner l'éthos militaire ainsi que d'adopter les normes de conduite les plus hautes, tel que l'exige leur profession. Les FAC ont entrepris une série de démarches qui hausseront la disponibilité opérationnelle en éliminant dans la mesure du possible les cas de comportements sexuels inappropriés et les conséquences néfastes qu'ils entraînent. Nous avons devant nous une tâche difficile qui exigera un travail considérable, mais la culture de la dignité et du respect des FAC, ainsi que les normes de conduite les plus hautes qu'elles s'imposent, justifient entièrement l'effort.